Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 077-217702158-20240212-002024_013-AU

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002024_013

Arrondissement de TORCY

Objet : ***Convention d'occupation du domaine public avec la société Kerbirio / renouvellement 2024-2029***

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-5 et L 1411-3.

Vu la délibération N°56.2019 du 02.07.2019 portant d'une part sur une convention d'occupation du domaine public par la société Kerbirio (passage de canalisations privées sous voirie publique) et d'autre part, fixant le tarif annuel de ladite occupation à 4400 euros.

Vu la délibération du conseil municipal n°02020_06 du 17 juin 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire.

Considérant que cette convention est arrivée à son terme et que le bénéficiaire sollicité son renouvellement par courrier en date du 08 février 2024.

Décide :

Article 1: De renouveler la convention d'occupation du domaine public consentie (passage de canalisations privées sous voirie publique) pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2029 à la société Kerbirio.

Article 2: Dit que le prix de la redevance fixé par le conseil municipal dans la délibération susvisée s'élève à 4400 euros annuel.

Article 3: La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

Ville de Gretz-Armainvilliers (77220)

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 077-217702158-20240212-002024_013-AU

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- La société Kerbirio
- Monsieur le Comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 12 février 2024
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS 77220